

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

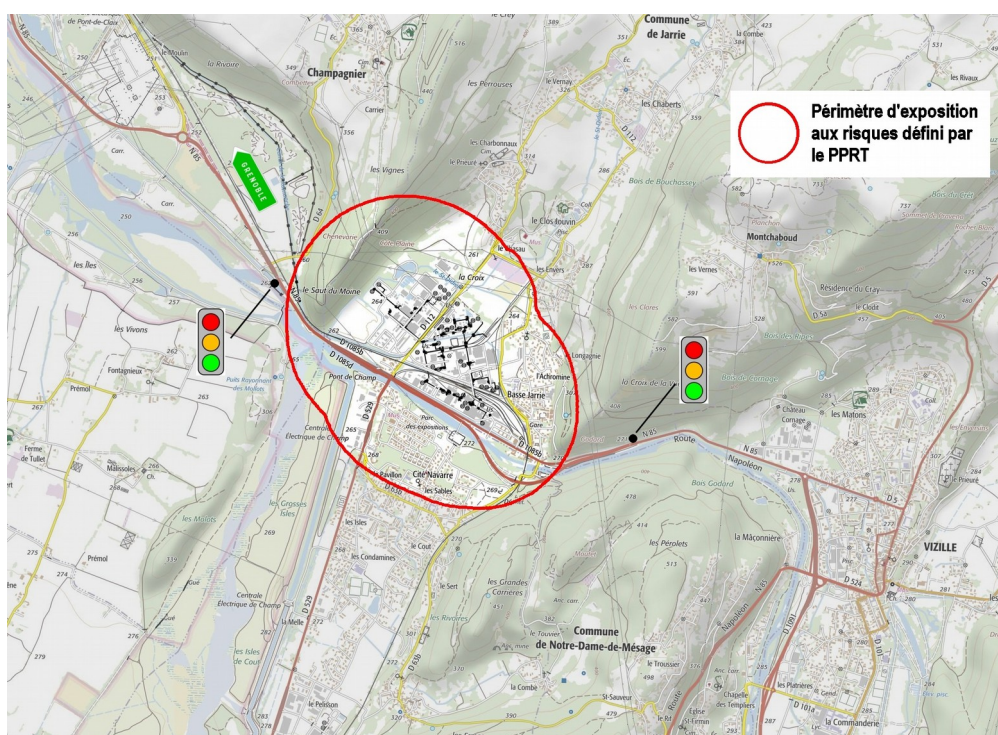
Grenoble, le 3 octobre 2018

RN 85 : Régulation de la circulation routière

Communes de Jarrie, Champ-sur-Drac, Pont-de-Claix, Champagnier, Montchaboud et Vizille

La commune de Jarrie accueille des usines chimiques dont deux entreprises classées « SEVESO seuil haut ». La loi du 30 juillet 2003 impose la mise en place de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de ces sites industriels. Dans le cadre du PPRT de Jarrie dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral du 22 mai 2015, la DIR Centre-Est doit procéder à la mise en œuvre de mesures de gestion du trafic sur la RN85.

En effet, des bouchons sont régulièrement observés sur la RN85 à l'intérieur du périmètre de risque délimité par le PPRT, avec des usagers immobilisés sur l'autopont de Jarrie. Pour réduire l'exposition de ces usagers aux risques, des feux tricolores vont être installés dans quelques jours de part et d'autre de l'autopont, avant les sorties vers Jarrie et Champ-sur-Drac.



Ces feux, couplés à des capteurs sous chaussée et pilotés par le PC Gentiane-Métromobilité, visent à garder la zone de risque (au niveau de l'autopont) fluide en déplaçant en dehors de cette zone les bouchons actuellement observés.

Après une période de réglages dans l'été, ces feux devraient être mis en service dès le début du mois d'octobre 2018.

À l'approche des feux, les usagers doivent adapter leur vitesse et rester vigilants.

Il est rappelé aux usagers que le respect d'un feu de circulation relève du Code de la Route.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38

DIR Centre-Est / SREI de Chambéry - Christelle MILLOT
chargée de mission communication
Téléphone : 04 79 60 12 63
christelle.millot@developpement-durable.gouv.fr
www.dir-centre-est.fr